

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE

Séance du lundi 22 juin 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 049-200054435-20260622-2026_039-DE

SÈVREMOINE

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 9
Nombre de membres présents : 6
Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

Délibération n° : 2026-039

Le lundi 22 juin deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, à la Résidence Autonomie Avresne, Allée de l'Avresne, sous la Présidence de Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (6) : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Annie Naud, Elizabeth Pouplard, Nadège Séchet, Isabelle Suteau.

Membres excusés n'ayant pas donné de délégation de vote (3) : Philippe Brin, Richard Cesbron, Valérie Godineau

Membre absent ayant donné une délégation de vote (0) :

Absent	Délégation de vote à

Secrétaire de séance : Cécile Fleurance

Budget annexe Résidence Autonomie affectation des résultats 2025

Rapporteur : Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le compte administratif de l'année n-1 doit dégager un excédent de fonctionnement appelé résultat. La section d'investissement fait apparaître, en principe, au contraire un solde négatif.

Le Conseil d'administration du CCAS doit donc, l'année qui suit l'exécution d'un budget, affecter en priorité le résultat de fonctionnement de l'année n-1 en section d'investissement.

Le surplus éventuel peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante en section d'investissement ou faire l'objet d'un report en fonctionnement.

Il convient donc de régulariser le résultat d'investissement.

Budget annexe Résidences Autonomie - M22		
Dépenses de fonctionnement	2 349 506,74 €	
Recettes de fonctionnement	2 243 100,10 €	
Résultat	-106 406,64 €	
D002 résultat antérieur	-431 379,96 €	
Résultat de fonctionnement à reporter	-537 786,60 €	au 002 dépense

Dépenses d'investissement	92 790,11 €	
Recettes d'investissement	163 722,02 €	
Résultat	70 931,91 €	
R001 résultat antérieur	355 582,70 €	
Résultat d'investissement à reporter	426 514,61 €	au 001 recette

DÉLIBÉRATION

VU le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5

VU le compte de gestion 2025 du budget annexe « Résidences autonomie » établi par le receveur municipal

VU le compte administratif 2025 du budget annexe « Résidences autonomie »,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats 2025 du budget « Résidences autonomie » comme suit :
 - Report à nouveau du résultat de fonctionnement (dépenses 002) = - 537 786,60 €
 - Report du résultat d'investissement (recettes 001) = 426 514,61 €

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.

Christelle Dupuis

Vice-Présidente du CCAS



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christelle Dupuis, the Vice-President of the CCAS.